



Règlement du concours de peinture sur Figurine

Article 1

La figurine est fournie par les organisateurs montée et sous-couchée.

Article 2

Le concours se déroule du **samedi 1^{er} Octobre 2022 au mercredi 2 Novembre 2022**. Les participants obtiennent leur figurine à partir du 1^{er} octobre et doivent la déposer peinte **au plus tard le 2 Novembre**.

Article 3

Le socle peut être peint et floqué. La figurine ne doit pas subir de conversions ou de modifications.

Article 4

Le prix de l'inscription est fixé à 5€ par figurine.

Article 5

Le jury est composé de Rémi, Albine et Johnny. L'évaluation de la figurine portera sur la technique, sur le respect des détails et sur la mise en valeur de la figurine.

Article 6

Des photos des figurines seront prises durant le concours, celles-ci seront utilisées dans le cadre de la promotion de notre événement et publiées sur Internet et sur nos réseaux sociaux.

Article 7

Les participants récupèrent leur(s) figurine(s) peinte(s) par leurs soins à partir du 1^{er} décembre.

Article 8

Trois bons d'achat sont à remporter de la manière suivante :

- 1^{er} : 1 bon de 25€
- 2^{ème} : 1 bon de 10€
- 3^{ème} : 1 bon de 10€

Article 9

Tout manquement à ce règlement entraînera *de facto* la disqualification du ou des participants contrevenants.

Article 10

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure. Les peintres de moins de 18 ans peuvent y participer dès lors qu'ils peuvent fournir l'autorisation expresse d'un parent adulte. Il n'y a pas d'autre limite d'âge, le concours est limité à une seule participation par personne par figurine.

Article 11

Un même participant ne peut pas remporter plus d'un prix.